

« UNITE POUR ADOLESCENTS »



644 Route de Toulouse - BP 90167 - 65308 LANNEMEZAN Cedex
Unité d'hospitalisation ouverte à temps complet 365 jours par an et 24h/24

Secrétariat : 05.62.99.55.86 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Cadre de santé : 05.62.99.55.99

Equipe soignante : 05.62.99.55.90

Mail : unite.adolescents@ch-lannemezan.fr

**L'unité pour adolescents accueille des jeunes de 12 à 18 ans
présentant un épisode de crise aigüe
justifiant une prise en charge hospitalière spécialisée globale.
Lieu de soins situé dans l'enceinte des Hôpitaux de Lannemezan, il fait
partie du pôle de pédopsychiatrie des Hautes-Pyrénées.**

**Cette unité occupe une place essentielle
dans le maillage territorial accueillant les adolescents et leurs familles.**

LES MISSIONS

- Accueillir des adolescents dont l'expression des troubles nécessite une hospitalisation continue et ne permettant pas, temporairement, un maintien au domicile ou en foyer d'hébergement.
- Prendre en charge, avec une équipe pluriprofessionnelle, des adolescents en souffrance psychique.
- Créer une alliance thérapeutique et une cohérence dans la prise en charge de l'adolescent.
- Permettre un relais thérapeutique avec une unité ambulatoire qui prendra en charge le jeune à la sortie.

LES OBJECTIFS DE SOINS

- Observation du jeune, évaluation diagnostic, gestion de la crise, orientation.
- Elaborer un projet de soins personnalisé aux besoins de l'adolescents.
- La prise en charge est pluriprofessionnelle et conjugue les consultations médicales, psychologiques, les thérapies familiales, les soins infirmiers et éducatifs spécialisés sur la base : des moments du quotidien (repas, sommeil...), de rencontres familiales, de médiations thérapeutiques individuelles ou de groupes.
- Accueillir à la fois l'adolescent et son entourage socio-familial.
- Soutenir l'adolescent dans l'expression et la verbalisation de ses difficultés personnelles.
- Préparer un projet de soin, si nécessaire, au-delà de l'hospitalisation, dans une logique de parcours de soins.
- Liens et coordination avec d'autres professionnels intervenant auprès du jeune (secteur social, médico-social, socio-éducatif, éducation nationale, réseau de ville, hôpitaux du département ...)

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en hospitalisation à l'unité adolescents se fait après accord du médecin référent de la structure. Elle survient après :

- Une demande d'un médecin extérieur du service (psychiatre, généraliste, pédiatre...). Une consultation de **Pré admission** est alors programmée dans le service avec le pédopsychiatre. Le projet d'hospitalisation est travaillé avec le pédopsychiatre, l'adolescent et la famille afin de définir ensemble les objectifs de soins et recueillir leurs accords pour l'admission. A l'issue de cet entretien une date d'entrée dans le service est programmée.
- En **situation urgente**, la demande peut émaner des services d'urgences du département (Tarbes, Lourdes, Lannemezan) auprès du médecin référent du service. Dans ce cas l'admission se fait directement sans consultation de préadmission, avec l'accord des parents.

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Service d'hospitalisation ouvert à temps plein de courte ou moyenne durée
- L'unité pour adolescents est une structure ouverte de 7 lits en chambres individuelles, où chaque adolescent est admis avec son accord et celui de ses parents. Les autorisations de soins signées par les parents valident l'adhésion thérapeutique
- Un cadre institutionnel et des règles générales de fonctionnement sont établies dans le service afin d'observer l'adolescent dans le contexte de l'unité adolescents, d'harmoniser la vie dans l'unité et de préserver le cadre de soin (document règles de vie et organisation de l'unité remis lors de l'admission)

L'EQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de professionnels issus de différentes catégories professionnelles :

- Médecin pédopsychiatre
- Secrétaire
- Cadre de santé
- Psychologue
- Assistant social, Thérapeute familial
- Infirmiers
- Educateurs spécialisés
- Enseignante spécialisée
- Agents de services hospitaliers

LES PARTENAIRES

La situation d'un adolescent peut nous amener à travailler avec d'autres partenaires de proximité :

- Unité de soins du pôle de pédopsychiatrie en charge d'adolescents
- Services de soin du département (pédiatrie, urgences ...)
- Professionnels intervenants auprès de l'adolescent (secteur social, établissements médicaux sociaux, socio éducatifs, établissements scolaires ...)
- Professionnels libéraux (IDE, psychiatre, psychologue, médecin généraliste ...)

Conformément à la réglementation en vigueur, votre accord vous sera toujours demandé au préalable.

FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR L'ADMISSION

Afin d'établir le dossier d'admission, il sera demandé les pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille ou carte d'identité de l'enfant ou passeport de l'enfant
- Attestation de la sécurité sociale
- Mutuelle recto-verso
- Autorisation de soins signée par chacun des représentants légaux (document transmis en amont de l'admission)

PLAN D'ACCES

